



VILLAGE DU BRASSUS
ADMINISTRATION

PREAVIS N° 03 / 2020
RELATIF A LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT 5 PIECES
DU 2^{ème} ETAGE, LE ROCHER 2

Aux électrices et électeurs de la Fraction de Commune du Brassus,

Après 59 ans de location M. Charles Prod'hom a donné son congé de bail à loyer. Nous avons l'opportunité de rénover cet appartement de 5 pièces qui n'a connu que de moindres rafraîchissements.

Le style haussmannien de cet appartement spacieux et lumineux sera conservé au mieux afin de garder son cachet. Cependant il sera modernisé par une cuisine ouverte sur la salle à manger et le séjour. La salle de bain sera agrandie afin de pouvoir y mettre une douche et une baignoire, les sols seront entièrement refaits et munis d'une isolation phonique, le plafond doublé d'une isolation thermique, les moquettes des chambres remplacées par du parquet, les armoires murales refaites à neuf et les peintures rafraîchies.

Les radiateurs seront tous changés et leurs tuyaux apparents le long des murs seront démontés et cachés dans le plancher.

Une ouverture sera condamnée pour permettre un agencement de cuisine pratique ; en revanche la porte de la salle à manger sera agrandie pour une meilleure circulation dans l'espace et plus de luminosité.

Nous profiterons également de ces travaux pour changer la porte d'entrée qui sera aux normes incendie et le cylindre fera partie de la mise en passe selon les nouveaux plans de clés établis pour les immeubles du Village.

Différents entrepreneurs ont été contactés et des visites ont eu lieu sur place.

Les devis se présentent comme suit :

▪ Electricité	Fr.	10'000.00
▪ Désamiantage		5'500.00
▪ Carrelage		18'500.00
▪ Isolation phonique et parquet		18'100.00
▪ Peinture		16'700.00
▪ Agencement de cuisine		20'500.00
▪ Portes d'appartement et palière		11'000.00
▪ Rénovation complète des armoires murales		9'500.00
▪ Travaux sanitaires		36'500.00
▪ Plâtrerie		19'500.00
▪ Travaux maçonnerie		8'000.00
▪ Nettoyage		1'500.00
▪ Divers et imprévus		<u>7'500.00</u>
▪ Montant total des travaux, TVA comprise	Fr.	182'800.00
		=====

Considérant ce qui précède, le Conseil exécutif de la Fraction de Commune du Brassus prie les électrices et électeurs de bien vouloir délibérer et adopter les conclusions suivantes :

Vu le préavis N° 03 / 2020,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- 1/ Autorise le Conseil exécutif à effectuer les travaux relatifs à la rénovation de l'appartement 5 pièces du 2^{ème} étage à Le Rocher 2
- 2/ Alloue dans ce but un crédit de Fr. 182.000.00
- 3/ Autorise le Conseil exécutif à prélever la somme de Fr. 182'000.00 sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4
- 4/ Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine financier et de l'amortir par le prélèvement sur le fonds bâtiments et terrains, compte N° 9282.4

Le Conseil exécutif